

## Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© L.T.O.C.

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique ; elle a récemment obtenu le feu vert. « C'était une demande importante de la part des citoyens ».

bienne Winckel (PS). Un besoin pressant ne se contrôle pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. On répond donc à un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jara et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

### DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en ont besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales prépareront le terrain avec la pose d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre. Le projet représente un investissement de 80.120 €. La Ville a obtenu en 2022, une subvention de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

## Soignies internationale monumentale

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

## De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

BELGIQUE  
**La Libre**

**DH**  
LES SPORTS+

**LE SOIR**

**ACTV**  
ANTENNE CENTRE TELEVISION

# Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

### TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36 %.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35 %). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42 %, devant Koekelberg (+25,88 %), Ganshoren (+19,75 %), Auderghem

ou un étalement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1<sup>er</sup> juillet de cette année – date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66 %). En 2023, la hausse atteignait 26,73 %, 12,71 % en 2024 et 10,76 % l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

## La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. © David Claes

cools à base de fraises issues de sa production, en collat avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayemberg a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un genou à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de Binche. La fraises sont l'alcool. « Ils macèrent pe maines, puis de la distilla adapté le n'épices, etc. »

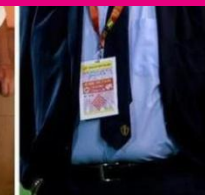
■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION De cette production sont s

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui n'est encore qu'à ses balbutiements mais s'avère nécessaire selon David Delfière, président du club. « Une reorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a gardé pas mal de casquettes au sein des instances du football belge.

Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur FFA.



**DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN**



**LA GAZETTE**  
NOUVELLE

**Revue de presse du mardi 29 septembre 2026**



# Barèmes "fictifs": tous les fonctionnaires concernés

## ENSEIGNEMENT

Le barème est "revu" chez les profs mais pas que. Chacun a dû adapter sa méthode de calcul de l'indexation

**B**arème fictif, cours fictifs". L'appel du collectif Mars Attacks suite à la polémique n'a pas mobilisé autant de profs que la grève organisée en front commun à Liège le 10 septembre.

Un barème "fictif" affiché sur la fiche de paie des enseignants mais aucun impact sur le calcul de l'ancienneté pécuniaire ni pour la pension. L'administration générale a détaillé la méthode approuvée par la Fédération Wallonie-Bruxelles le 17 juillet 2026. "On ne touche pas au barème offi-

ciel", assure le cabinet de la ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny (MR). "Le barème officiel sera envoyé au SPF Pension."

**"On ne touche pas au barème officiel."**

Le Fédéral a décidé de plafonner l'indexation à 4.000 € brut. Pour que le brut et le net correspondent à la mesure fédérale (soit une augmentation de 80€ brut avec 2% d'index), les professions dont le sa-

laire est régi par un barème ont dû trouver un calcul. Les profs ne sont pas les seuls concernés, cela touche tous les fonctionnaires.

Les échelles barémiques sont fixées par arrêtés et décrets. Or les barèmes fictifs des profs ne sont pas repris dedans. Pour la CGSP Enseignement et le Setca-Sel, il est donc illégal. La CSC-Enseignement a mis des avocats sur l'affaire. "On ne doit pas prendre de décret car on ne touche pas au barème officiel", se défend le cabinet de la ministre. "C'est juste une modalité technique qui est aussi appliquée pour les enseignants des Communautés flamande et germanophone, et la fonction publique fédérale."

En revanche, le fédéral a



■ Le barème affiché sur la fiche de paie de nombreux enseignants a diminué en septembre. © ADOBE STOCK

voulu éviter toute confusion sur le barème de référence. "Sur les fiches salariales des fonctionnaires fédéraux, une ligne avec la réduction faite sur le salaire brut a été ajoutée. Cette ligne permet d'indiquer de manière transparente l'adaptation technique appliquée dans le calcul du traitement afin de respecter les dispositions légales en vigueur", explique le cabinet de la ministre Va-

nessa Matz (Les Engagés), en charge de la Fonction publique. "Une circulaire, approuvée par le conseil des ministres en juin et destinée à toutes les administrations fédérales a été publiée le 26 juillet 2026."

Le barème technique restera la référence jusqu'à la prochaine indexation et le même calcul sera appliqué en 2028.

**Zhen-Zhen Zveny**

# “La population belge est sans doute moins raciste que d’autres”

## PSYCHOLOGIE

Le docteur Laila Hbali, celle qui met le doigt sur les fragilités des communautés de l’immigration

**E**nfant, Laila a connu la discrimination qu’on faisait sentir à celles qui ne s’appelaient pas Françoise, Claudine ou Brigitte, et qui faisait mal aux petits bouts. Elle n’a pas oublié.

Adolescente, Sigmund Freud, dont elle lisait “Psychopathologie de la vie quotidienne”, la fascinait. C’était décidé. Elle deviendrait psychologue !

À l’UCL, Laila, qui avait grandi à Bruxelles dans le quartier du canal, était parmi les premières étudiantes issues de l’immigration.

À 58 ans, la Dr Laila Hbali est aujourd’hui une psychothérapeute qui fait bouger les lignes.

Docteur en psychologie et experte auprès des tribunaux, elle reste avant tout une femme avenante et souriante. Ses travaux sur la population belgo-marocaine, qu’elle publie avec le Dr Jacques de Mol (dans la *Revue belge du Damage corporel et de Médecine légale* ou *Consilio manueque*, chez Arthemis) sont le fruit d’années de rencontres et de pratiques.

Ce qu’elle analyse et cherche à

comprendre ? Pour faire simple : comment expliquer que les aléas de la vie, que nous rencontrons tous, seraient perçus différemment dans les populations d’origine immigrée.

### ■ Les Belgo-Marocains

En psychologie, un Allemand, Michael Linden, a identifié un concept qu’il a nommé PTED ou trouble d’amertume post-traumatique. Marchant dans ses pas, Laila Hbali défend, dans sa thèse de doctorat, que les Belgo-Marocains, “par leurs parcours migratoires faits d’insertion souvent difficile, de stigmatisation, de discriminations, de marginalisation, de non-reconnaissance sociale et d’injustices qui ont pu générer un sentiment collectif d’humiliation, d’indignation et de colère latente”, présentent “une vulnérabilité accrue au trouble d’amertume post-traumatique”, et plus particulièrement “les Belgo-Marocains issus du Rif exposés à un cumul de vulnérabilités”.

La Dr Hbali alerte. Pour elle, ce trouble, qui n’a été identifié qu’en 2003, est encore actuellement “peu reconnu cliniquement”, de sorte que “de nombreuses personnes présentant des signes ne reçoivent pas de diagnostic clair ou adéquat” et sont qualifiées “erronément de personnes difficiles, leurs plaintes étant interprétées à tort comme de l’exagération voire de la simulation”.

Pour Laila Hbali, “ce manque de reconnaissance associé à un sentiment d’injustice sociale agit comme un amplificateur du mal-être [...] qui renforce leur sentiment d’exclusion”.

### ■ “Précarité, stigmatisation, rejet”

Ses conclusions s’appuient sur des recherches qu’elle a menées sur 442 personnes (hommes et femmes de plus de 18 ans, tant Belgo-Belges que Belgo-Marocains et Belgo-Turcs) rencontrées lors d’expertises (victimes d’accidents domestiques, du travail, de la route, chutes, agressions).

Chaque mot a été pesé. “Nos recherches confirment que les plaintes exprimées par les Belgo-Marocains rencontrés dans ce cadre médico-légal ne relèvent pas d’une simple exagération ou d’une volonté de manipulation, mais d’une souffrance psychique authentique enracinée dans une histoire personnelle, familiale et collective marquée par l’exil, la précarité, la stigmatisation et le rejet”.

### ■ “Même nés en Belgique”

Dr Hbali décrit une problématique ancrée et persistante. Pour elle, “même les jeunes nés en Belgique semblent connaître cette non-reconnaissance sociale et peuvent encore aujourd’hui faire l’expérience de stigmatisations et d’humiliations, les dou-

leurs du passé faisant partie des mémoires collectives traumatiques transmises par leurs parents et grands-parents”.

**“Les serveurs prétendaient qu’ils étaient complets alors qu’il restait de la place.”**

Elle-même maman, Laila Hbali confie avoir dû retirer ses enfants d’un établissement réputé à Bruxelles où ils rencontraient de la discrimination. Cet été, à la Côte, dit-elle, “les serveurs prétendaient qu’ils étaient complets pour m’inviter à sortir, alors qu’il restait de la place”.

Avec nuance cependant, Laila estime que “la population belge dans son ensemble est globalement sans doute moins raciste que d’autres”.

### ■ Les Belgo-Turcs

Dans ses conclusions, Dr Laila Hbali observe que “bien qu’ayant un parcours migratoire et religieux similaire, les Belgo-Marocains se distinguent des Belgo-Turcs par un niveau de détresse émotionnelle et sociale plus élevé. Par rapport aux Belgo-Turcs, les Belgo-Marocains présentent des niveaux accrus d’hostilité, de soupçon, d’anxiété sociale et d’introversion qui pourraient s’expliquer, notamment, par une perception plus mar-

quée de discrimination, un ancrage communautaire moins structuré et des conditions d'intégration socioéconomique plus précaires”.

Les mots sont ciselés. Pour le Dr Hbali, “le profil typique des Belgo-Marocains se caractérise par une combinaison de tensions anxieuses, de ruminations mentales, d'idées de persécution et d'isolement social ainsi que par des symptômes somatiques, un repli sur soi, une colère intériorisée et une faible estime de soi”.

Dans cette étude qui devrait interpeller, Laila Hbali conclut: “Ces manifestations traduisent un malaise identitaire profond alimenté par des vécus de rejet social et d'humiliation. Quant aux traits de personnalité, on observe une prédominance de soumission, d'introversion sociale, de méfiance, d'hostilité passive ainsi qu'une image de soi fortement dévalorisée (résultant) d'expériences répétées de disqualification, de stigmatisation ou d'injustice”.

**Gilbert Dupont**



# Une dame âgée chute dans les travaux de la Grand-Place

Une femme a été prise en charge par une ambulance après une chute sur chantier, à proximité de la maison communale de Braine-le-Comte. Michèle met en cause l'état du passage pour les piétons. La Ville cherche à obtenir davantage d'informations.

LAURINE HANQUET

Ce dimanche matin, une dame âgée a été prise en charge par une ambulance après une chute dans les travaux de la Grand-Place, à Braine-le-Comte. Michèle, une Brainoise, l'a aperçue au sol alors qu'elle passait en voiture. « Elle était tombée face contre terre. Elle avait de grosses bosses et des coupures », raconte-t-elle. Plusieurs riverains sont allés lui porter secours. Inquiets de ses blessures, les personnes présentes

ont appelé une ambulance. « Un riverain lui a apporté une chaise pour qu'elle puisse attendre les secours assise. Quelqu'un s'est chargé de ramener son petit chien à domicile. Ils ont aussi tenté de joindre son mari, sans succès. Cet élan de solidarité, c'était formidable », souligne l'habitante. La police a également été appelée pour faire constater l'état du chantier. Michèle dénonce un passage qu'elle juge mal sécurisé. « Il y avait même un grand trou absolument pas

recouvert pour descendre du trottoir vers la chaussée », explique-t-elle. Elle

”

« Il y avait un grand trou absolument pas recouvert »

Michèle  
BRAINOISE

évoque aussi une passerelle piétonne qui, selon elle, glissait en raison de la différence de niveau entre le trottoir et la chaussée.



Léandre Huart (Braine), premier échevin. © David Claes

Une autre lui semblait déplacée.

## « UN CHANTIER INTERMINABLE »

La témoin n'a toutefois pas vu la chute se produire, la cause précise de l'accident reste donc à établir. Elle rapporte néanmoins que des riverains lui ont parlé de plusieurs autres chutes à cet endroit, sans que ces faits soient confirmés à ce stade. L'habitante estime que le chantier complique depuis plusieurs mois les déplacements à pied sur la Grand-

Place. Elle raconte avoir déjà dû marcher dans des gravats pour se rendre à la maison communale. « Même si on veut contourner le chantier, c'est compliqué. S'il ne durait que quelques semaines, on mordrait sur notre chique... Mais il est interminable », déplore-t-elle. Sollicité par nos soins, Léandre Huart (Braine), premier échevin, indique que « des premiers contacts ont été pris afin d'avoir plus d'informations. Le dossier sera suivi par l'administration ». ■

# LA BRASSERIE « PLUS OULTRE STATION » DEVRAIT BEL ET BIEN ENTRER EN GARE !

C'est un projet qu'il porte depuis 4 ans : valoriser la gare classée de Binche en y greffant un espace Horeca. Mais le 6 août dernier, Jérôme Urbain encaissait le désistement de son partenaire. On pensait le projet condamné, mais voilà que le patron de la Plus Oultre Distillery de Péronnes vient de nous annoncer une formidable nouvelle.

**R**appel du feuillet : il y a 4 ans, Jérôme Urbain lançait un projet d'aménager une distillerie en gare de Binche. Mais les contraintes incendie dans un bâtiment classé s'avèrent rapidement insurmontables. Il persiste en développant cette fois un projet d'espace Horeca baptisé « Plus Oultre Station ».

Sur les 440 m<sup>2</sup> loués à la SNCB par bail emphytéotique, le projet est d'aménager une cuisine professionnelle, des sanitaires, un local technique et trois salles de réception de 55 m<sup>2</sup>, 80 m<sup>2</sup> et un peu plus de 100 m<sup>2</sup>. Avec la possibilité d'utiliser le quai de la gare sous la magnifique marquise en fer forgé pour des événements de plein air. But ultime : qu'un restaurant autre qu'éphémère s'installe à l'année.



Les atouts du projet sont nombreux : valorisation d'un patrimoine exceptionnel, développement du tourisme, atout commercial pour le quartier directement relié au centre-ville... Tout

en respectant le caractère résidentiel des lieux.

Un crowdfunding est lancé, qui recueille un engouement historique. Les fonds récoltés permettent d'entamer des démarches administratives complexes. Celles-ci aboutissent avec l'obtention des autorisations purgées de tout recours :

bail emphytéotique de 27 ans avec la SNCB, permis d'urbanisme et d'environnement, études techniques et administratives

**« Ce sont des Binchois, compétents dans le domaine de l'Horeca, qui souhaitent reprendre le projet quasiment à l'identique »**

Jérôme Urbain

PORTEUR DU PROJET « PLUS OULTRE STATION »

déjà réalisées, échanges avancés avec la SNCB, Infrabel, ORES et la Ville de Binche. Le permis d'environnement obtenu permet de la musique amplifiée jusqu'à 150 personnes. Au-delà, pour plus de 200 personnes, c'est restauration à table d'office.

Un premier partenariat se noue avec Ulrich Bartolas avant que ce dernier ne se désiste. Un second se met en place, en bonne voie, jusqu'à ce que le 6 août dernier, un nouveau désistement ne survienne.

C'est un coup dur pour Jérôme Urbain qui, entretemps, a fortement développé sa distillerie sur 1400 m<sup>2</sup>, avenue Léopold III, 22, dans le zoning de Péronnes. La gare de Binche aurait été de toute façon trop exiguë. Il annonce la couleur : s'il ne trouve pas de repreneur pour ce projet il jettera le gant.

## « C'EST FAIT À 98 % »

Mais alors que nous l'interrogeons ce lundi sur la suite des événements, il nous annonce une nouvelle formidable. « Le projet va finalement se faire. Suite à nos appels, le candidat idéal s'est manifesté. Ce sont des Binchois, compétents dans le domaine de l'Horeca, qui souhaitent reprendre le projet quasiment à l'identique de sa conception première. Nous avons déjà rencontré le bourgmestre de Binche et son échelonne à ce sujet. Nous avons aussi averti nos crowdfunders. Il

ne nous reste plus qu'à obtenir un document administratif de la SNCB actant le changement au niveau du bail emphytéotique. Mais cela peut encore prendre quelques jours, voire quelques semaines ».

Jérôme Urbain ne veut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais il est totalement optimiste par rapport à une reprise « conclue à 98 % ». Et il indique qu'une fois le document reçu, les travaux devraient démarrer rapidement. « Pour moi, c'est une très grande satisfaction. Ce projet m'a mobilisé pendant quatre ans. Et j'ai continué à le porter alors même que je savais que je

n'aurais au final pas l'espace nécessaire. Je me sentais moralement engagé, alors que de nombreuses personnes y croyaient comme moi. Il y avait cette volonté de valoriser un magnifique patrimoine classé, de relancer une activité économique adaptée au quartier, un amour de la ville de Binche aussi ».

Concrètement, Jérôme Urbain laissera au nouveau repreneur toute autonomie de gestion. Seule condition, que l'on puisse trouver de manière privilégiée les produits de sa distillerie au sein de ce nouvel espace horeca.

On attend désormais avec impatience que le nom du nouvel exploitant soit révélé. « C'est avec une immense joie que je serai à leurs côtés ce jour-là ». ■

## LA SNCB MET ÉGALEMENT D'AUTRES ESPACES EN LOCATION POUR LES GARES DE BINCHE ET D'ENGHIEN

En 2024, la SNCB dénombrait un passage de quelque 4874 voyageurs au sein de la gare de Binche.

À côté du projet Plus Outre Station développé par Jérôme Urbain, en passe d'être repris par des Binchois pour y développer de l'Horeca sur 440 m<sup>2</sup>, la SNCB est également à la recherche « d'un candidat concessionnaire pour l'exploitation d'un concept food & beverage dans cette majestueuse gare classée. »

Il s'agit de la salle qui se trouve à l'arrière des guichets et qui fait pour sa part 71 m<sup>2</sup>. « Un bel espace commercial riche en éléments authentiques. La présence de deux entrées indépendantes, l'une du côté rue et l'autre du côté

quai, est un atout en plus » souligne la SNCB dans son offre et qui évoque un contrat de location d'une durée de 8 ans.

### 329 M<sup>2</sup> EN GARE D'ENGHIEN

La SNCB est également à la recherche d'un candidat-concessionnaire pour l'exploitation d'un concept libre dans la gare d'Enghien. Cette fois, « les espaces sont situés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages de la gare, disposent d'une cave, et offrent une superficie totale de ±329 m<sup>2</sup>, répartis entre de spacieuses et lumineuses pièces, une kitchenette et des sanitaires. La concession dispose également d'une entrée indépendante, d'un ascenseur et de deux caves pour une superficie totale de 44,50 m<sup>2</sup> ». Ici aussi, il s'agit d'un contrat d'une durée initiale de 8 ans.

La SNCB vante le flux constant des voyageurs de train, « augmentant la visibilité et l'affluence d'une activité » et souligne la présence de places de parking à proximité directe.

À noter que selon le comptage de la SNCB effectué en 2024, le passage enregistré en un an est de l'ordre de 44.590 voyageurs ! ■

M.PW.



s gares de Binche et d'Enghien. © SNCB

# 2.016 EUROS POUR 56 JOURS D'OCCUPATION DE VOIRIE : « C'EST UN SALAIRE À PAYER ! »

Salvatore ne s'attendait pas à une telle note pour l'échafaudage installé devant son bâtiment à La Louvière pour une rénovation de façade. Une redevance qui aurait été nettement moins élevée à Mons ou Charleroi. L'échevin louviérois des Finances, Olivier Destrebecq (MR), s'en explique.

**S**alvatore ne décolère pas. À 33 ans, l'indépendant, qui tient un salon de coiffure, s'est lancé dans ses premiers travaux de rénovation. Il transforme un ancien bâtiment en trois appartements et en profite pour refaire complètement sa façade, avec crépi et peinture. Mais une dépense qu'il n'avait absolument pas anticipée est venue alourdir la facture : 2.016 euros de redevance pour l'occupation de la voirie par un échafaudage. « Non seulement on essaye d'embellir la ville et on transforme un vieux bâtiment en un super bâtiment, et vous osez demander des tarifs exorbitants pour un échafaudage qui est resté, certes, 56 jours », s'agace-t-il. L'échafaudage a occupé 12 m<sup>2</sup> de voirie du 21 avril au 15 juin. « J'ignorais même qu'il fallait payer une redevance. D'ailleurs, l'échafaudage venait à peine d'être installé depuis

quelques jours quand un contrôleur de la Ville est passé nous prévenir. On s'est mis illico en ordre avec l'administration. Mais je pensais que c'était au tarif de 3 euros par jour... »

## TROIS SEMAINES SANS OUVRIER

C'est en effet bien 3 euros par jour, mais par mètre carré. Soit un total pour 12 m<sup>2</sup> d'occupation quotidienne de voirie sur 56 jours de 2.016 euros. Une somme d'autant plus difficile à avaler pour Salvatore que l'entreprise de rénovation s'est arrêtée durant près de trois semaines en raison des congés du bâtiment à Pâques. Durant cette période, aucun ouvrier ne travaillait donc sur l'échafaudage !

« Je suis indépendant, je tiens un salon de coiffure, je paye mes taxes, mes impôts, mes charges. Rendez-vous compte :

« Nous n'avons hélas pas d'autre choix que d'appliquer le règlement »

Olivier Destrebecq  
ÉCHEVIN DES FINANCES

2.016 euros, c'est le salaire d'une ouvrière au salon. Si j'avais su le montant total, j'aurais sans doute demandé à l'entreprise de démonter l'échafaudage avant ses congés, quitte à payer 300 euros de démontage et 300 euros de remontage... »

Encore faut-il que l'entrepreneur accepte ce surplus de démontage. Mais avec 600 euros pour ces deux opérations et 21 jours de travail effectif, soit 756 euros de redevance, la facture totale aurait alors atteint 1.356 euros au lieu de 2.016 réclamés.

Une possibilité également évoquée par l'échevin louviérois des Finances, Olivier Destrebecq (MR). « Monsieur aurait peut-être pu demander à l'entreprise de commencer après les congés du bâtiment, ou de

retirer l'échafaudage durant ce congé. » L'échevin rappelle surtout que la redevance ne dépend pas de la durée effective du chantier, mais bien de l'occupation de l'espace public. « Elle est calculée par jour d'occupation de voirie, 24 heures sur 24. Sinon, vous imaginez, on pourrait aussi dire qu'il n'y a pas de travaux effectifs durant la nuit ou le week-end. »

## TARIF DOUBLÉ EN JANVIER 2026

La facture aurait pourtant été deux fois moins élevée quelques mois auparavant. Le montant de la redevance est en effet passé à La Louvière, en janvier 2026, de 1,5 à 3 euros par jour et par mètre carré. « C'est le résultat d'une indexation qui n'avait plus été faite depuis des années par la majorité précédente. En raison du fait que La Louvière se trouve sous Plan Oxygène (dispositif d'aide financière mis en place



en 2022 par la R.W. pour aider les communes belges en difficulté budgétaire structurelle, NDLR), nous sommes obligés de suivre la trajectoire budgétaire de la Région wallonne, qui donne le montant de l'indexation », justifie Olivier Destrebecq. « Nous n'avons hélas pas d'autre choix que d'appliquer le règlement. Au plus vite nous arriverons à l'équilibre budgétaire attendu en 2031, au plus vite La Louvière retrouvera son autonomie budgétaire, avec plus de souplesse pour diminuer notamment les centimes additionnels. »

La comparaison avec deux autres grandes villes wallonnes montre toutefois des écarts importants. Contactées par nos soins, les administrations de Mons et de Charleroi calculent elles aussi leur taux de redevance en fonction du nombre de jours et de mètres carrés occupés sur la voirie, mais à des

tarifs bien inférieurs.

Mons annonce un tarif de 0,5 euro par jour et par m<sup>2</sup>. Pour le même échafaudage de 12 m<sup>2</sup> durant 56 jours, Salvatore y aurait donc payé 336 euros. À Charleroi, le tarif est de 1,5 euro par jour et par m<sup>2</sup>, avec un maximum de 66,5 euros par semaine. Sur huit semaines, la facture aurait ainsi atteint 532 euros, bien moindre que les 2.016 euros à payer à La Louvière...

« Attention de ne pas faire de comparaison hâtive », rétorque Olivier Destrebecq, « Charleroi a préféré se séparer de collaborateurs de son administration, plutôt que d'indexer certaines taxes. La Louvière n'a pas non plus choisi de son côté d'imposer une taxe égout comme le fait Mons. Tout cela doit être pris dans son ensemble, dans une convention globale qu'impose aux communes le Plan Oxygène qui les met sous tutelle. Avec des obligations notamment à être en équilibre en termes d'investissements et d'endettements avec des plafonds imposés. Donc ce que certaines communes donnent d'un côté, elles le prennent d'un autre côté. Si cela ne tenait qu'à moi, hormis des taxes sur les logements inoccupés ou les cellules vides, nous serions à quasi zéro taxe à La Louvière, mais nous n'avons hélas pas d'autres choix ». ■



**NEUFVILLES**

# Les travaux de la N524 commenceront le 5 octobre : la circulation sera interrompue

Les travaux attendus de la N524, à Neufvilles, vont se dérouler en deux phases. Le ministre wallon François Desquesnes revient sur les détails du chantier.

**LORE THOUVENIN**

**L**es Neufvillois vont devoir prendre leur mal en patience pendant deux semaines, mais les travaux devraient leur permettre de retrouver un village plus agréable : le chantier de rénovation de la N524 débutera lundi prochain, le 5 octobre, et doit s'achever le vendredi 16 octobre, sous réserve des conditions climatiques. Sur ce point, François Desquesnes (Les Engagés), ministre wallon de la Mobilité et des Infrastructures, se montre plutôt confiant. « Bonne nouvelle : a priori, la météo s'annonce plutôt sèche, ce qui devrait permettre de tenir le calendrier. »



Une rue qui en a bien besoin. © David Claes

## PAS DE VOITURE ENTRE 7H ET 18H

Le chantier sera réalisé en deux phases. La première, du 5 au 9 octobre, s'étendra du carrefour entre le RAVeL et la rue Centrale jusqu'au carrefour entre les rues Centrale et Godimont, non compris.

La technique du raclage-pose permettra d'avancer rapidement. Quelques réparations plus profondes sont également prévues ponctuellement là où l'état de la chaussée le nécessite.

Durant cette période, la règle sera stricte. « Concrètement, entre 7 heures et 18 heures, aucune voiture ne pourra

rouler sur ce tronçon. Les personnes devront soit se garer ailleurs, soit sortir plus tôt le matin. » Le stationnement sera lui aussi interdit en journée.

---

**Un chantier de deux semaines pour retrouver une chaussée plus sûre et confortable.**

La fermeture ne devrait toutefois pas trop gêner les déplacements à pied. « Les trottoirs seront encore praticables et

utilisables pour se rendre dans les petits commerces. Il y a notamment le café, la boulangerie, la supérette, etc. » La route devrait à nouveau être accessible le week-end.

## DEUXIÈME TRONÇON DÈS LE 12 OCTOBRE

Le lundi suivant, 12 octobre, les machines se déplaceront entre le carrefour des rues Centrale et Godimont, cette fois compris, et celui de la rue du Mouligneau, non compris. Les mêmes règles s'appliqueront, avec interdiction de stationner et de circuler

sur le tronçon entre 7h et 18h.

« Un plan de déviation a été validé avec la Ville et la zone de police. Le tracé sera signalé bien en amont. » Les lignes de bus qui empruntent la N524 seront également déviées.

Le ministre appelle donc les habitants à prendre leur mal en patience. « C'est un désagrément qui est passager, pour retrouver une route en bon état. Je pense que c'est important. » À terme, l'objectif est de retrouver une chaussée plus confortable et plus sûre pour l'ensemble des usagers. « Le centre de Neufvilles

subissait depuis un certain temps une dégradation de la N524. Il était temps d'arriver à remettre une peau neuve. » Ces travaux s'inscrivent dans une augmentation plus globale des moyens consacrés à l'entretien préventif des routes wallonnes : François Desquesnes rappelle avoir augmenté ce budget de 33 % cette année, pour atteindre près de 100 millions d'euros TVAC en 2026, contre environ 70 millions en 2025. L'objectif est d'intervenir plus tôt afin d'éviter « des réparations plus lourdes, plus longues et plus coûteuses. » ■

# 600.000 EMPLOYÉS INDEXÉS EN JANVIER : VOICI COMMENT LEUR SALAIRE VA AUGMENTER

L'indexation devrait tourner autour des 4 %. Mais attention, il y a un double plafond instauré par le gouvernement fédéral. On vous explique.



FRANÇOISE  
DE HALLEUX

Journaliste

**T**ous les travailleurs ne sont pas logés à la même enseigne par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Certaines professions voient leur salaire augmenter à chaque augmentation d'index. C'est le cas, par exemple, des enseignants dont la dernière indexation en ce mois de septembre vient de soulever un tollé (lire ci-dessous). D'autres métiers ne sont indexés qu'une fois par an. C'est le cas des 600.000 employés dépendant de la commission paritaire 200, la plus importante du secteur privé. Ces employés seront indexés en janvier prochain.

À quelle hausse doivent-ils s'attendre ? Va-t-on, comme pour les enseignants, modifier la méthode de calcul, inventer un barème fictif et brouiller tout le monde, au point de rendre la nouvelle fiche de paie incompréhensible ? « Non, rien de tel ! »,

rassure Olivier Marcq, juriste chez Acerta. « Comme le barème de base de cette CP 200 est mensuel et non annuel comme dans l'enseignement, le calcul sera relativement simple ».

Mais comme pour la fonction publique, les employeurs devront appliquer la loi du fédéral plafonnant l'indexation. « Il y a en réalité un double plafonnement », indique Olivier Marcq. « Le plafonnement aux 4.000 € et le plafonnement de l'index lui-même ».

## UNE INDEXATION AUTOUR DES 4 %

Selon les observateurs, on pourrait atteindre les 4 % d'indexation en janvier, peut-être même plus car les prix du mazout et du gaz, qui explosent ces jours-ci, interviennent dans l'indice des prix... Imaginons une indexation à 4,5 % en janvier. Comment seront impactés les salaires des 600.000 employés du privé ?

Un exemple valant plus qu'un long discours, prenons deux cas de figure.

**1. Un employé touchant 4.000 € brut par mois.** Il bénéficiera de l'indexation complète. Donc,  $4.000 \times 4,5\% = 180 \text{ €}$ . Son salaire brut après indexation de janvier s'élèvera donc à 4.180 € par mois.



« L'idée générale du gouvernement fédéral est de limiter l'indexation sur les hauts revenus et non sur les plus bas salaires »

Olivier Marcq  
JURISTE CHEZ ACERTA

**2. Un employé touchant 4.500 € brut par mois.** Sur les 4.000 premiers euros, il bénéficiera de 2 % d'augmentation soit 80 € en plus. Mais il reste encore à appli-

quer les 2,5 % restants (puisque l'indexation totale envisagée pour janvier est de 4,5 %). Ces 2,5 % s'appliqueront à l'ensemble du salaire brut donc  $4.500 \text{ €} \times 2,5\% = 112,5 \text{ €}$ . Au total, cet employé touchera donc 192,5 € brut en plus par mois. Soit un salaire brut mensuel de 4.692,5 € à partir de janvier prochain. Sans la loi fédérale instaurant ce double plafonnement, ce même employé aurait pu prétendre à une

hausse de 202,5 € brut et à un salaire mensuel de 4.702,5 €. « Attention, il existe d'autres calculs mathématiques possibles pour appliquer ces plafonds », précise Olivier Marcq, « mais avec le même résultat final, donc peu importe... Le calcul présenté ici est correct ». « L'idée générale du gouvernement fédéral était de limiter l'indexation sur les hauts revenus et non sur les plus bas salaires », conclut Olivier Marcq. ■

## LES ENSEIGNANTS ONT ENFIN L'EXPLICATION



Luc Toussaint, président de la  
C6SP Enseignement. © Photo News

Ce lundi, les enseignants ont enfin reçu un courrier de l'administration générale de l'enseignement expliquant comment leurs salaires ont été indexés en ce mois de septembre, selon la nouvelle loi prise par le niveau fédéral (plafonnement de l'indexation). Si cette explication avait été envoyée avant la fiche de paie de vendredi, on aurait peut-être évité un nouveau coup de colère des enseignants. On

pouvait comprendre leurs craintes : sur leur fiche de paie, le barème légal (« barème annuel 100 % ») était diminué. Sans la moindre explication !



En janvier, 600.000 employés vont voir leur salaire augmenter. Mais moins que le coût de la vie. © D.R.

« Or, ce montant est fixé par décret », rappelle Luc Toussaint, président de la CGSP Enseignement. « Il s'agit d'un montant qui tient compte de l'ancienneté et de la fonction de l'enseignant. Ces barèmes n'ont plus évolué depuis 30 ans ! » Alors, quand l'enseignant a constaté que ce chiffre, immuable, était raboté sur sa fiche de paie de septembre, son sang n'a fait qu'un tour... « La Flandre applique le même calcul que la FWB pour ses enseignants mais les fiches de paie des enseignants néerlandophones comportaient le barème fictif ET le barème légal, c'était beaucoup moins anxiogène », estime Luc Toussaint. Mais pourquoi avoir créé ce barème fictif ? Pour faciliter les calculs, nous dit-on. « C'est dû au fait que pour l'enseignement, on parle de barème annuel (et non mensuel) », nous explique Olivier Marcq, juriste chez Acerta. « Dans le milieu hospitalier, les salaires sont aussi basés sur des barèmes annuels. Eux aussi ont dû trouver une solution. Ils ont appliqué une autre méthodologie de calcul que pour l'enseignement. Il y avait eu des réunions préalables entre syndicats et patrons ».

#### « IDEM, AU CENT PRÈS »

Au final, les enseignants ne perdraient pas d'argent avec ce barème fictif raboté. « Nous avons vérifié, nous avons appliqué un autre calcul et nous sommes arrivés au même résultat, au cent près. Cela ne change donc rien au salaire final brut », rassure Luc Toussaint. Et quid pour les pensions ? La ministre de l'Éducation Valérie Glatigny (MR) assure que ce barème fictif, créé juste pour le calcul, n'aura pas d'impact sur la pension des enseignants. On attend toujours la confirmation du SPF Pensions, sollicité par Sudinfo ce lundi. ■

F. DE H.

# VOICI QUAND LES BELGES QUITTENT RÉELLEMENT LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans les faits, nous quittons toujours le marché du travail très tôt.

PIERRE NIZET

**A** quel âge les Belges prennent-ils réellement leur pension ? Certainement pas à 66 ans, l'âge légal actuellement en vigueur dans notre pays.

Les nouvelles statistiques de l'OCDE permettent de mesurer l'âge auquel les travailleurs quittent effectivement le marché du travail. Et la Belgique reste tout en bas du classement européen.

En mai 2025, nous vous expliquions déjà que notre pays faisait partie de ceux où l'on quittait son travail le plus tôt. Cet article reposait sur les données 2022 publiées par l'OCDE dans son précédent « Panorama des pensions ». À l'époque, l'âge effectif de sortie du marché du travail atteignait 61,1 ans pour les hommes belges et 61,3 ans pour les femmes.

Deux ans plus tard, les nouvelles statistiques portant sur 2024 et publiées par l'OCDE permettent d'actualiser le constat. Et il reste peu glorieux pour la Belgique.

## À PEINE 60,6 ANS CHEZ LES FEMMES

Selon ces nouvelles données, les hommes belges quittent désormais le marché du travail à 62,4 ans en moyenne. Chez les femmes, c'est encore

nettement plus tôt : 60,6 ans. En faisant la moyenne des deux sexes, on arrive ainsi à un âge de sortie d'environ 61,5 ans.

Deux pays de l'Union européenne affichent une moyenne encore plus basse : la Sloénie, avec 60,15 ans, et le Luxembourg, avec 60,2 ans. La Belgique arrive juste derrière. Elle reste donc parmi les très mauvais élèves européens lorsqu'il s'agit de maintenir les travailleurs âgés sur le marché de l'emploi.

**L'OCDE mesure « l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail », c'est-à-dire l'âge auquel les personnes de 40 ans et plus cessent réellement d'être actives**

La comparaison avec la moyenne est éloquent. Dans l'ensemble de l'Union européenne, les hommes quittent le marché du travail à 63,7 ans et les femmes à 62,8 ans. Si l'on élargit à tous les pays de l'OCDE, les moyennes grimpent même à respectivement 64,7 et 63,6 ans.

Attention toutefois à ne pas confondre ces chiffres avec



Entre l'âge légal et le départ effectif à la pension, il y a parfois un gouffre. © Montage SI

## LES PLUS GRANDS ÉCARTS D'ÂGE\*



(\*) Écart entre l'âge légal et l'âge effectif du départ

l'âge légal de la pension. L'OCDE mesure ici « l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail », c'est-à-dire l'âge auquel les personnes de

40 ans et plus cessent réellement d'être actives. Un travailleur peut en effet arrêter de travailler avant de commencer à toucher sa pension,

par exemple en passant par une période de chômage.

## UN PROBLÈME POUR LE GOUVERNEMENT

La Belgique se distingue d'ailleurs toujours par l'importance de cet écart. Pour les données 2024, on retient encore un âge légal belge de 65 ans, celui qui était applicable cette année-là, contre 61,5 ans de sortie effective, soit 3,5 années de différence. C'est l'écart le plus important relevé parmi les pays de l'Union européenne comparés.

Depuis, la Belgique a encore repoussé son âge légal : il est passé à 66 ans en 2025 et doit atteindre 67 ans en 2030. Reste donc à voir si l'âge auquel les Belges quittent réellement leur emploi suivra, dans les prochaines statistiques, la même trajectoire. C'est un problème que doit régler le gouvernement De Wever... ■



# **POURQUOI LES ALLOCATIONS FAMILIALES WALLONNES SONT PLUS ÉLEVÉES QUE LES FLAMANDES**

Le patron des patrons wallons, Frédéric Panier, précise : ce n'est pas ça qui fait que le budget régional est en déficit. Il plaide surtout pour un réinvestissement dans l'avenir.



**BENOÎT  
JACQUEMART**

Journaliste

**L**e gouvernement wallon va-t-il à nouveau toucher aux allocations familiales ? Pour l'instant, sans toucher au montant, les indexations sont reportées de deux mois, ce qui soulage la trésorerie wallonne. Mais à la recherche de nouvelles économies, le gouvernement pourrait-il diminuer les allocations, ou pratiquer des sauts d'index ?

### 300 À 400 € EN PLUS

Le ministre-président wallon, Adrien Dolimont, a déjà souligné que le régime d'allocations familiales wallon était plus généreux que celui des Flamands. Dans une interview à nos confrères du « Soir », le patron d'AKT (anciennement Union wallonne des entreprises), Frédéric Panier, confirmait : « J'ai du mal à le croire mais on a des allocations familiales qui, aujourd'hui, sont en moyenne plus élevées de 300 à 450 euros par enfant en Wallonie qu'en Flandre. Une partie de cet écart s'explique potentiellement par la proportion plus importante de ménages à bas revenus en

Wallonie. » Soyons clairs, et M. Panier nous l'a confirmé (cela figure noir sur blanc dans un document d'AKT qui analyse le budget wallon et son évolution depuis 2016), il n'est pas question de faire pression sur le gouvernement pour qu'il diminue les allocations. « Il ne nous appartient pas de dire ce qu'il faut faire, nous sommes très fermes là-dessus. » Même réponse quand nous demandons si l'on pourrait, par exemple, diminuer ou plafonner les allocations pour les plus hauts revenus ou en fonction de la situation sociale des parents. M. Panier précise par ailleurs : « Les allocations sont plus élevées en Wallonie mais ce n'est pas ça qui cause le déficit, les sommes augmentent au même rythme que l'inflation et c'est un outil de protection contre la pauvreté. »

La différence avec la Flandre vient notamment du fait qu'au nord du pays, on a limité à plusieurs reprises l'indexation. Mais parallèlement, d'autres avantages ou aides ont été accordés aux familles flamandes, relève la Ligue des familles. En Wallonie, on a appliqué les indexations. Et l'on a déjà pris des mesures

d'économie sur ce poste, pour les jeunes de 21 ans et plus.

L'analyse d'AKT est bien plus large que les seules allocations familiales même s'il s'agit d'un élément qui cristallise à la fois les craintes et l'opposition au gouvernement. « Notre



**« Nous tirons la sonnette d'alarme, la Wallonie a désinvesti dans l'avenir »**

Frédéric Panier  
CEO D'AKT FOR WALLONIA

étude est très riche », dit Frédéric Panier. « Nous avons relevé ce qui a augmenté dans les budgets et ce qui a diminué. Et là, on tire la sonnette d'alarme. On a désinvesti dans le futur. Et nous avons le taux d'emploi privé le plus bas d'Europe. » D'après les chiffres de l'étude d'AKT

(basés sur les données d'Eurostat) seuls 24,2 % des emplois en Wallonie sont dans le secteur privé. La Flandre est à 30,8 %, inférieure elle aussi à la moyenne de l'Union européenne. « Le taux de recettes fiscales est également bas », ajoute M. Panier. « Et le PIB (produit intérieur brut) est trop bas en Wallonie. »

Autres statistiques soulignées par l'analyse des patrons wallons, ce qui a augmenté depuis 2016, et ce qui a diminué. Le premier poste d'augmentation est lié à l'Aviq, c'est-à-dire les postes liés à la santé, au handicap, à la famille. Cependant, précise l'analyse, « les moyens de la santé, du handicap et du grand âge produisent eux aussi des effets bénéfiques divers à moyen et long terme, notamment socio-économiques ». Dit autrement, « une hausse n'est pas un gaspillage. »

### SOUTIEN

Le troisième poste d'augmentation en importance, c'est la charge de la dette. Ce qui est plus inquiétant. Et surtout, souligne Frédéric Panier, « pendant dix ans, on a désinvesti dans l'avenir ». C'est-à-dire dans l'emploi et la formation, et dans

l'économie et la recherche. « Ça a baissé de 900 à 600 millions d'euros en euros constants, soit une baisse d'un tiers. Il faut faire des choix », insiste M. Panier. « Il faut arrêter de désinvestir dans l'avenir. 30 % de budget en moins sur la recherche et l'avenir économique. Il faut un soutien à l'emploi, par exemple en remettant à l'emploi, via des formations, des chômeurs de longue durée. Nous ne demandons pas forcément plus d'argent », précise Frédéric Panier.

Par contre, sur d'autres sujets, des aides sont les bienvenues. « On demande aux entreprises de décarboner », poursuit le patron d'AKT. « Ça a un coût. Par exemple, si on veut remplacer un four traditionnel par un four électrique. Là, il faut aider les entreprises. Et il faut investir, notamment sur le prix de l'énergie. Nous sommes plus chers que l'étranger, notamment que le nord de la France, qui nous concurrence. Il faut aussi un support pour la décarbonation. Et investir dans les réseaux. » M. Panier parle ici des réseaux électriques, l'un des points critiques du développement économique wallon. ■

# FACTURE D'EAU : TRÈS MAUVAISE NOUVELLE EN VUE POUR LES MÉNAGES WALLONS

Après la hausse de 2026, la facture d'eau pourrait-elle grimper à nouveau en 2027 ? Si rien n'est entériné, les coûts des distributeurs ont évolué et la question est désormais sur la table.

**LAURENCE PIRET**

**L**a facture d'eau va-t-elle à nouveau augmenter en Wallonie en 2027 ? Il est encore un peu trop tôt pour l'affirmer. Mais une hausse n'est clairement pas exclue, nous confirme la SWDE, le principal distributeur wallon. Aucune demande d'augmentation n'a toutefois encore été introduite à ce stade auprès du gouvernement wallon, en plein conclave budgétaire. La SWDE doit d'abord procéder à une analyse plus fine de ses charges à la fin de l'année. Car les prévisions établies fin 2025 ont évolué depuis : les coûts de l'énergie et de certains matériaux sont notamment plus élevés que prévu, dans un contexte géopolitique qui continue de peser sur les prix.

## PLUSIEURS TARIFS DIFFÉRENTS EN WALLONIE

Des dépenses supplémentaires qu'il faudra bien absorber... La SWDE devra donc déterminer dans quelle mesure elle peut continuer à les supporter sans toucher à son tarif, ou si une partie de ces surcoûts devra être répercutée sur la facture des ménages wallons. L'objectif reste de maintenir les comptes à

l'équilibre tout en respectant les balises fixées à l'opérateur.

Et même si la SWDE, qui dessert environ deux tiers du territoire wallon, ne devait finalement pas augmenter ses prix, cela ne garantirait pas une facture inchangée pour tous les Wallons. Plus de 40 distributeurs sont actifs en Wallonie, avec des tarifs de distribution qui peuvent fortement varier.

Le prix payé par les ménages comprend en effet plusieurs éléments.

Le CVD, ou coût vérité à la distribution, rémunère le distributeur pour l'eau potable. Son montant dépend donc de l'opérateur. Le CVA, lui, correspond au coût vérité à l'assainissement et finance le traitement des eaux usées. Les recettes du CVA sont reversées à la SPGE par les distributeurs.

À la SWDE, le prix total actuel tourne autour de 3,26 € par m<sup>3</sup>. Pour une consommation moyenne, la facture annuelle se situe autour de 458 €. La SWDE rappelle toutefois qu'elle a jusqu'ici contenu l'évolution de ses tarifs. Le coût de l'eau n'avait notamment pas augmenté entre 2014 et 2022.

« Nous avons fait des efforts pour rester sous l'inflation. Sinon, nous serions

aujourd'hui à environ 3,58 € le m<sup>3</sup> », explique Benoît Moulin, porte-parole de la SWDE. Le contrat de gestion avec le gouvernement wallon fixe par ailleurs une autre balise : la facture liée à la distribution ne peut pas dépasser 0,7 % du revenu annuel brut moyen des ménages wallons. Elle se situe actuellement autour de 0,58 %, selon la SWDE.

Il existe donc encore une marge de manœuvre. Mais la décision pour 2027 n'est pas encore prise. Elle devra intervenir au plus tard fin novembre pour respecter le délai légal d'un mois d'information des ménages concernés. À noter que la Flandre a annoncé lundi que le prix de l'eau n'augmenterait pas pour les ménages en 2027.

Mais la comparaison s'arrête là : les systèmes tarifaires et les opérateurs ne sont pas les mêmes au nord et au sud du pays, où les ménages paient en moyenne 500 € par an pour leur or bleu. ■



# Luca Charlier aime le mois de septembre

L'entame de match a encore été fatale ce week-end aux Naastois, qui ont su réagir par leur défenseur dans le derby. Un péché mignon qu'il va falloir gommer, surtout à domicile.

VINCENT LOTHAIRE

**L**es débuts de match se suivent et se ressemblent un peu trop pour Naast, une nouvelle fois cueilli à froid samedi, face au voisin houdinois (1-1). « On ne sait trop comment régler l'affaire. Ça fait partie de la concentration qu'on doit mettre directement. À l'échauffement, je sentais pourtant qu'elle était bonne, d'autant qu'on savait que c'était un derby », s'étonnait Luca Charlier. « Il faut qu'on trouve la solution, c'est clair, mais sans se précipiter. Comme à chaque match, on a su rebondir. On reste sur des bonnes performances au mois de septembre. On est sur un bon bilan général. On est fier de nous, sans s'emballer. Ici, on va d'abord fêter ça correctement, car c'est carnaval dans la région. Mais, dès mardi, on va se remettre au travail, se



Luca Charlier a inscrit le but égalisateur pour Naast. © C.F.

concentrer, garder de l'humilité. » Dans une rencontre où les attaquants ont finalement été dominés, la rédemption est venue, pour Naast, des pieds de son latéral gauche. « Les mois de septembre, ça me

connaît. Je marque souvent en début de saison et puis je ne marque plus ! Je suis quelqu'un de discret, d'abord au service du collectif. On ne monte de toute façon pas sur le terrain pour marquer ou mettre un assist », souriait le

joueur, arrivé la saison passée en provenance de Waterloo après avoir été formé à Tubize puis à la RUTB.

## « ON PÈCHE UN PEU À DOMICILE »

Si, avec ce partage, les Naastois ont déjà laissé filer cinq unités chez eux, ils ont tout raflé jusqu'ici hors de leurs bases. Les augures sont donc favorables avant leur déplacement à Erpion. « Je sais que c'est une équipe très forte à domicile. Il va donc falloir faire très attention. Ils montent également de P2 et, comme nous, vont se battre avec leurs armes. C'est vrai que, pour l'instant, ça nous réussit bien à l'extérieur et qu'on pêche un peu à domicile. On a un objectif clair en tête : viser progressivement et d'abord le maintien, comme tout promu. Et, ensuite, pourquoi pas rêver plus. Mais on prend d'abord match par match. » ■

# Les Brainoises ont résisté durant 20 minutes

Après un premier quart assez peu prolifique, le match s'est emballé après la pause, les Sonégiennes faisant respecter leur rang dans le troisième quart pour prendre définitivement le large.

**BBC BRAINOIS** ..... (+5) 44

**JS SOIGNIES** ..... 62

QT : 7-10, 18-23, 5-18, 9-11.

**BBC Brainois** : Meurant O, Urso IZ, Shalaj O, Raes O, Peltier B, Pita Castro Z, Vanderhauwaert A, Helyat S, Lucas A, Leloup O.  
**JS SOIGNIES** : Abrassart G, Godart IZ, De Ryckere O, Collignon A, Taquet Z, Gatto T, Delfraene S, Van den Berghes Z, Heuvelmans G, Hallet G, Lomez Z, Dehombreux Z.

**DOMINIQUE NUYDT**

Le derby de la région du Centre a attiré une belle chambrée samedi à la Balad'Arena, et les Brainoises, qui évoluent en P2, ont offert une belle résistance à la P1 sonégienne en première période (25-33), avant de perdre pied au troisième quart (5-18).

Les joueuses de Maxime Nys n'ont plus trouvé de solutions pour se dépêtrer de la pression défensive exercée par la JS Soignies. « Nous avons regardé Soignies droit dans les yeux pendant 20 minutes grâce à un système défensif que j'avais mis en place. En seconde mi-temps, nos adversaires ont renforcé leur pression et mes joueuses n'ont

plus réussi à répondre collectivement. Elles ont malheureusement tenté de réagir individuellement. Je suis néanmoins fier de mon équipe qui

Toutes nos  
photos et vidéos  
du derby sont  
sur [sudinfo.be](http://sudinfo.be)  
(Centre, sport)



pendant une mi-temps a tenu tête à une P1, cela laisse présager de belles choses pour le futur », estime le coach brainois.

## « ELLES PEUVENT MIEUX FAIRE »

Dans les rangs sonégiens, la satisfaction était de mise après une victoire synonyme de qualification pour les quarts de finale, mais le coach Michaël Houdart notait : « Mes joueuses ont raté énormément de paniers en début de rencontre et



Un derby disputé entre les deux formations du Centre. © D.N.

elles ont douté. Si elles avaient joué avec plus de confiance, l'écart aurait été plus important dès le premier quart et la rencontre aurait été plus simple même si les Brainoises se sont battues jusqu'à la dernière minute. Certaines de mes joueuses étaient stressées, car elles jouaient

face à des amies. Le jeu que je prône, je ne l'ai vu que pendant le troisième quart-temps. Je suis satisfait de la victoire, content de la réaction en deuxième mi-temps, mais je pense que mes joueuses peuvent mieux faire. »

En quart de finale, les Sonégiennes rencontreront

Quaregnon et elles devront élever leur niveau de jeu si elles veulent passer en demi-finale. De plus, le programme de la JS Soignies des prochaines semaines est particulièrement ardu car elle rencontrera successivement Colfontaine, Quaregnon, La Docherie et Péronnes. ■

**LE SOIR**

# Hausse attendue de la taxe déchets

Confrontées à une importante augmentation de leurs coûts et à une baisse de subsides, plusieurs intercommunales wallonnes de gestion des déchets annoncent une augmentation des tarifs en 2027.

**JEAN-FRANÇOIS MUNSTER**

**D**e nombreux Wallons verront leur taxe déchets augmenter à partir de l'an prochain. Plusieurs intercommunales de gestion des déchets annoncent en effet pour 2027 une hausse des tarifs qu'elles facturent à leurs communes associées. Augmentation qui à son tour devra être répercutée dans la facture des ménages en vertu du principe du coût vérité.

Dans le Brabant wallon, le conseil d'administration de l'intercommunale

InbW a ainsi validé mercredi dernier une augmentation de 11 euros par an et par habitant portant le coût moyen du service à 81 euros par an. En province de Namur, le BEP a voté une augmentation de 10 euros tandis qu'à Liège, Intradel évoque un surcoût de 4 euros.

La principale raison invoquée est l'inflation et en particulier l'envolée des prix de l'énergie. Ces intercommunales disposent d'un important charroi de camions pour collecter les déchets et subissent de plein fouet la hausse du prix du diesel. Mais

d'autres facteurs rentrent en ligne de compte comme la diminution de 12,5 % des subventions APE (aides à l'emploi) auxquelles les intercommunales ont recours pour payer leur personnel ouvrier travaillant dans les recyparks et dans les services de collecte.

Malgré des hausses de coûts généralisées dans le secteur, certaines intercommunales (Charleroi, Mons) ont néanmoins décidé de ne pas augmenter leurs tarifs, préférant compenser par des mesures d'économies et/ou en puisant dans des réserves. **P. 9**

# La taxe déchets devrait augmenter dans de nombreuses communes

Prix du diesel, réduction des subsides APE : confrontées à une importante augmentation de leurs coûts, plusieurs intercommunales de gestion des déchets annoncent une hausse des cotisations demandées aux communes.

**L**a fin de l'année approche et, avec elle, son cortège d'augmentations de prix, dans lequel figure, pour bon nombre de Wallons, la taxe sur les déchets. Les intercommunales en charge de la gestion de ceux-ci finalisent actuellement leur budget 2027 et déterminent, sur base de leurs coûts et recettes estimés, les tarifs qu'elles devront facturer aux communes associées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour les services rendus : collecte et traitement des déchets, gestion des recyparks...

Même si toutes n'ont pas encore défini et validé leurs nouveaux tarifs, les retours des conseils d'administration qui se sont déjà tenus indiquent un mouvement à la hausse. Mercredi dernier, le CA de l'intercommunale du Brabant wallon, InBW, a pris la décision d'augmenter la facture adressée à ses communes de 11 euros par habitant et par an. Hausse qui, en vertu du principe du coût vérité, devra être répercutée sur les citoyens (dans une fourchette comprise entre 95 et 110 %). Le montant moyen de la taxe déchets passera de 70 à 81 euros, et ce, malgré les efforts accomplis ces dernières années par InBW pour diminuer les coûts (espacement de la fréquence de collecte des déchets résiduels, contrôle de l'accès aux recyparks, etc.). « On reste en-dessous de la moyenne wallonne qui est de 84,5 euros en 2026 », tient cependant à souligner Laurent Dauge, directeur général. Dans le Namurois, le CA du BEP a voté une augmentation de 10 euros par an. A Liège, chez Intradél, les chiffres ne sont pas encore définitifs, mais un surcoût de 4 euros est évoqué. Dans le Hainaut occidental, Ipalle parle d'une hausse sans dévoiler à ce stade l'ampleur de celle-ci.

« Toutes les intercommunales sont confrontées à des augmentations conséquentes de leurs coûts et la majorité d'entre elles vont proposer à leur CA une augmentation des tarifs », résume Laurent Dupont, président de la Copidec, la fédération des intercommunales de gestion des déchets. Certaines font néanmoins exception. A Charleroi par exemple, Tibi veut éviter d'augmenter ses tarifs et entend compenser la hausse des coûts par la réalisation d'économies. Son patron, Philippe Teller, évoque des économies « au niveau des services et des structures internes » sans vouloir en dire plus. A Mons, pas d'augmentation non plus à l'ordre du jour chez Hygea. L'envolée des coûts sera notamment compensée par des mesures d'économies et la mobilisation de réserves financières au niveau des communes. Rappelons qu'à Bruxelles, il n'y a pas de taxe déchets. La gestion des déchets est financée via les impôts régionaux.

## Le prix du diesel

En tête des coûts qui tirent la facture de nos déchets vers le haut : l'énergie. La hausse du prix du diesel touche de plein fouet ces intercommunales qui exploitent un important charroi de camions pour la collecte. Chez Hygea, le surcoût est de 400.000 euros en 2026. Chez InBW, qui passe par des sous-traitants pour le ramassage des sacs-poubelle, le prix du contrat pour la collecte des papiers cartons en porte-à-porte qui a dû être renouvelé cette année s'est envolé de 68 % en raison des prix du diesel. Et ce, alors que le prix de revente du papier carton aux recycleurs est au

plus bas. « On aurait besoin d'un prix de 81 euros la tonne de carton pour être à l'équilibre. On est à 45 euros », explique Laurent Dauge, directeur général.

A côté de l'énergie, il y a aussi tous les autres postes touchés par l'inflation : les salaires (indexation), l'entretien des véhicules, les fournitures... Le BEP invoque aussi les exigences de plus en plus grandes des compagnies d'assurances en matière de prévention incendie vu la multiplication des incidents ces dernières années dans le secteur ou encore les études de sol à réaliser dans les recyparks pour détecter la présence éventuelle de Pfas.

Autre moteur de la hausse des coûts : la décision du gouvernement wallon de réduire les aides à l'emploi APE à hau-

teur de 12,5 % en 2026. Mesure qui pourrait être reconduite en 2027, en fonction des résultats du conclave budgétaire en cours actuellement. Cette réduction des subsides touche directement les intercommunales de gestion des déchets puisqu'elle concerne le personnel ouvrier des recyparks et de la collecte. Chez Intradél, ces aides représentent pas moins de 5 millions d'euros par an. Au BEP, la baisse de 12,5 % des subsides attendue pour 2027 justifie à elle seule un cinquième des 10 euros supplémentaires qui seront facturés aux communes à partir de janvier. Chez InBW, on parle d'un impact de 1,54 euro par habitant.

## Coût du carbone

A l'heure où les intercommunales font la chasse au moindre euro pour tenter de limiter l'impact de l'inflation sur la taxe déchets des citoyens, elles digèrent mal cette baisse de subsides. « On demande aux intercommunales de réaliser des économies sans réduire le niveau de service à la population, mais nos frais de fonctionnement représentent moins de 10 % du coût total réclamé aux communes », explique Laurent Dupont. « Nous continuerons à rechercher des gains d'efficacité partout où cela est possible, mais aucune optimisation de gestion ne permettra d'absorber l'impact des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir qui ajoutent plusieurs dizaines d'euros par habitant à la taxe déchets. »

La Copidec vise la Région wallonne et les aides APE mais aussi le fédéral qui envisage une hausse de la TVA « qui pourrait impacter la cotisation jusqu'à 8 euros par habitant » et l'Europe qui entend intégrer progressivement les incinérateurs de déchets dans le système européen d'échange de quotas d'émission CO<sub>2</sub> (ETS) à partir de 2031. Une mesure qui selon la Copidec pourrait entraîner un surcoût de 5 euros par habitant.

# Budget : les allocations familiales au cœur des économies prévues

Plusieurs scénarios d'économies circulent autour des allocations familiales. De la non-indexation, piste privilégiée, à la réduction de l'enveloppe globale.

STÉPHANE VANDE VELDE

Pour trouver 900 millions d'économies en Région wallonne, de nombreuses pistes sont explorées. Mais tous les regards – surtout ceux des libéraux – convergent vers Yves Coppieters (Les Engagés), ministre de la Santé. Celui-ci est à la tête d'un des plus gros portefeuilles de la Région wallonne, et quand il faut chasser les économies, «on regarde toujours les plus grosses masses». Le gouvernement wallon a donc donné au ministre Coppieters une feuille de route assez conséquente : 200 millions d'économies à trouver pour ce conclave. A cela s'ajoutent les 28 millions d'économies à effectuer au sein de l'Aviq, une promesse du conclave de 2025 qui ne sera effective que cet automne.

Dans cette optique, les allocations familiales reviennent sur la table. Plusieurs pistes sont étudiées par le cabinet Coppieters. La plus ambitieuse, une non-indexation totale, pourrait rapporter plus de la moitié des 200 millions. Mais d'autres scénarios ont également été étudiés, comme une indexation partielle (s'il y a plusieurs indexations annuelles, n'en mettre en œuvre qu'une), ou plafonner cette indexation à 1 % ou 2 % (sur le principe de l'indexation salariale du fédéral). D'autres réflexions conduisent à enlever certains publics de cette indexation réduite (comme les BIM), de manière à protéger les plus vulnérables. Enfin, on pourrait limiter l'indexation à l'assiette de base, et épargner les suppléments (comme les primes de rentrée ou de naissance) ou inversement. Mais

tout scénario, autre que la non-indexation globale, aura pour conséquence de limiter les économies, ce qui obligerait alors le ministre Coppieters à en faire davantage dans d'autres secteurs.

Reste que les libéraux pourraient en demander davantage, poussés par leur président de parti, voire le secteur patronal. Ce samedi, Frédéric Panier, directeur d'AKT, leur a fourni des arguments dans une interview au *Soir*, puisqu'il estimait que «les allocations familiales, aujourd'hui, sont en moyenne, par famille, plus élevées de 300 à 450 euros par enfant en Wallonie qu'en Flandre. (...) Une première estimation semble toutefois indiquer que la majorité de la différence relève des barèmes, et non de la composition sociale des deux Régions.» Pourrait-on aller plus loin et toucher aux montants que les parents reçoivent ? Une diminution globale de l'enveloppe est en effet prônée par certains.

## La Flandre, une des pistes

Toujours est-il que cette interview crispe le conclave et a fait bondir certains Engagés. Du côté du cabinet Coppieters, on a peu apprécié qu'il s'invite dans le débat, d'autant plus que l'Aviq a déjà fourni des efforts. «En plus des 28 millions structurels, l'effort atteindra 80 millions d'euros en 2028», explique-t-on au cabinet. Quant à la différence de coût des allocations entre les deux Régions, elle s'explique par le fait «que la Wallonie adapte les prestations à chaque franchissement de l'indice pivot alors que la Flandre applique une indexation annuelle».

Ce n'est pas la première fois que le



Pour ce conclave budgétaire, le gouvernement demande à son ministre de la Santé, Yves Coppieters, de trouver 200 millions d'économie à effectuer dans son département. © BELGA

sujet s'invite au conclave. L'année passée, une intervention de Georges-Louis Bouchez lors d'un bureau de parti avait fuité dans les colonnes du *Vif*. «Figurez-vous qu'on va être obligé d'y toucher dans le budget wallon. Donc, j'essaie de préparer l'état d'esprit et de tester un peu les idées», avait-il lancé avant d'enfoncer le clou dans la *DH*. «Quand, dans certaines familles, on a plus de quatre enfants, est-ce qu'il faut continuer à avoir des allocations familiales, parfois des allocations familiales majorées ? C'est une question qu'on peut légitimement poser», avait-il déclaré.

Au bout du compte, après une bataille entre MR et Engagés au gouvernement wallon, ces derniers avaient consenti à conditionner le droit des allocations familiales pour les jeunes de 18 à 25 ans à une obligation d'études, de formation ou de projet d'insertion, ainsi que la mise en place pour les 18-21 ans de la possibilité de conserver leurs allocations durant un an en cas d'interruption de leur cursus. Cependant, les libéraux avaient obtenu la mise en place d'un groupe d'experts chargé d'évaluer le modèle des allocations familiales «afin de l'améliorer». Cette évaluation avait conclu «à la solidité du modèle», tout en donnant quelques pistes d'amélioration «concernant notamment le développement de l'automatisation des droits et le renforcement des outils d'évaluation du dispositif».

Un an plus tard, la question revient donc. A une différence près. «La question n'est plus de savoir si on va toucher aux allocations mais à quelle hauteur», avoue-t-on. Car certaines pistes pourraient être relancées : celle portée par la présidence du MR de supprimer les allocations à partir du troisième ou quatrième enfant, celle d'aligner le modèle francophone sur le flamand, moins avantageux, en plus donc des pistes de la diminution de l'enveloppe ou de la non-indexation.

La Libre BELGIQUE

# Valérie Glatigny détaille le véritable impact du gel partiel de l'index pour les enseignants

Ces derniers jours, un sujet circule massivement dans les salles de profs: l'indexation plafonnée du salaire des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur leurs fiches de paie de septembre, de nombreux professeurs ont en effet remarqué que leur barème brut avait été revu à la baisse, tandis que leur revenu était lui bien indexé de 80 €.

## Une communication attendue

Les syndicats et collectifs d'enseignants ont rapidement réagi, exhortant la ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny (MR) de leur fournir des explications claires sur ce changement.

C'est désormais chose faite. Ce lundi, l'Administration générale de l'Enseignement a contacté les professeurs individuellement. La communication rappelle en premier lieu que *"la loi-programme fédérale du 30 mai 2026 a instauré un mécanisme d'indexation plafonnée appelé 'indexation en centimes'"*, lequel concerne l'ensemble des travailleurs du privé et du public. Concrètement, un gel d'indexation pour toute partie de salaire supérieure à 4000 € brut a été décidé par l'Arizona.

Pour appliquer ce mécanisme issu du Fédéral, une "base annuelle adaptée" a été établie sur la base d'un calcul à partir du barème officiel. Sur la fiche de paie, c'est donc cette base annuelle adaptée qui figure, *"car c'est sur cette base qu'a été calculée la rémunération in-*

■ Face à la colère des enseignants au sujet de leur fiche de paie, la ministre clarifie la situation.

*dexée"*, explique l'administration générale de l'enseignement. Cette base annuelle – exprimée hors indexation – peut ainsi être inférieure au montant issu du barème officiel qui figurait sur la fiche de paie précédente, justifie l'administration.

## Pension, ancienneté, pécule de vacances...

Mais les barèmes officiels de l'enseignement restent inchangés, insiste l'administration générale de l'enseignement. Contrairement à ce qui était craint par les enseignants et leurs syndicats, ces barèmes restent par ailleurs les valeurs de référence pour le calcul de la pension et ce sont bien ces valeurs (qui figurent sur les fiches de paie d'août, donc) qui sont transmises au Service fédéral des Pensions. Aucun impact sur le calcul de l'ancienneté pécuniaire n'est à craindre non plus, rassure-t-on encore.

Contacté par *La Libre*, le cabinet de la ministre Glatigny certifie ces informations, mais élude toutefois la question d'un potentiel impact de la mesure sur le pécule de vacances.

En ce qui concerne le calcul du 13<sup>e</sup> mois, c'est le brut annuel – qui découle de la multiplication du barème technique et de l'index – qui *"permettra d'arrêter les différentes primes liées"*. *"Il n'y aura aucun impact de l'insertion du barème technique puisque le brut a bien été augmenté de 80€"*, rassure le cabinet.

Contrairement à ce qui était craint par les enseignants et leurs syndicats, les barèmes officiels de l'enseignement restent par ailleurs les valeurs de référence pour le calcul de la pension.

Dans sa communication, l'Administration évoque cependant qu'une nouvelle indexation plafonnée est prévue pour la première indexation en 2028. Le cabinet Glatigny confirme que le barème technique restera celui en vigueur jusqu'à la prochaine indexation. *“Cette solution est logique, puisqu'elle permet à chaque membre du personnel de calculer son brut annuel”*, justifie-t-on.

Une mesure d'ores et déjà condamnée par les syndicats qui, comme la Setca Sel, craignent que *“la perte cumulée accompagnera les travailleurs tout au long de leur carrière”*.

### **Légalité et temporalité**

Le cabinet de la ministre Glatigny s'est également justifié au sujet de la légalité de la mesure. *“Il ne faut pas passer par un décret, puisqu'on ne modifie absolument pas le barème officiel. Il s'agit juste d'un barème technique pour appliquer l'index plafonné”*, explique-t-on.

La question de la temporalité de la communication officielle pose aussi question pour de nombreux professeurs. Les organisations syndicales en avaient pourtant été informées dès le 20 août, dans le cadre du Comité A relatif à la négociation des services publics, assure le cabinet Glatigny. De leur côté, plusieurs syndicats contestent cette version et nient avoir été mis au courant en amont.

**Caroline Vandenabeele**

# Quand et comment s'applique l'indexation plafonnée des salaires dans les secteurs privés et publics ?

Les enseignants, qui découvrent avec colère la modification de leur barème sur leur fiche de paie, ne sont pas les seuls travailleurs à subir l'indexation plafonnée. Tous les secteurs d'activité, dans le public comme dans le privé, verront ou ont déjà vu leur indexation de salaire rabotée au-delà de 4000 euros. Mais le moment où intervient l'indexation et la façon dont elle est implémentée varient d'un secteur à l'autre. Explications.

## 1 Qu'est-ce que l'indexation plafonnée ?

Dans son accord budgétaire de novembre 2025, le gouvernement De Wever (N-VA, MR, Les Engagés, Vooruit, CD&V) a prévu une mesure de modération salariale. Il s'agit de l'indexation plafonnée ou indexation en centimes, pour les salaires supérieurs à 4000 euros brut. L'indexation plafonnée s'applique également aux salaires à temps partiel (le plafond de 4000 euros étant réduit en proportion) et aux allocations sociales. Elle s'appliquera deux fois sous la législature : en 2026 et en 2028. La mesure a été adoptée à la Chambre fin mai 2026. Elle est entrée en vigueur le mois suivant.

Le principe est celui-ci : la partie du salaire jusqu'à 4000 euros est indexée normalement, afin d'adapter les revenus à l'évolution du coût de la vie. La partie au-delà de 4000 euros n'est par contre pas indexée.

## 2 Comment fonctionne l'indexation plafonnée dans le privé ?

Imaginons un employé dont le salaire mensuel brut s'élève à 5000 euros. Dans le cas d'une indexation classique, si l'indice pivot est dépassé de

2 %, le salaire est augmenté de 100 euros, explique le secrétariat social Secorex. Mais avec l'indexation plafonnée, la partie au-delà de 4000 euros n'est pas indexée. L'indexation est plafonnée à 80 euros, au lieu de 100 euros. Le travailleur perd 20 euros.

À noter que toute l'économie réalisée ne reste pas dans la poche de l'employeur, qui doit verser à l'État une cotisation patronale équivalente à la moitié de l'économie totale.

Dans certains secteurs, on procède à une indexation annuelle, peu importe le montant de l'indexation. Ce sera le cas pour les employés de la CP 200 (la principale commission paritaire pour employés) au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Dans le cas où l'indexation dépasse 2 % (on attend une indexation d'un peu plus de 4 %), la partie qui dépasse ce seuil sera intégralement indexée.

Prenons le cas d'un travailleur qui touche 4500 euros brut et d'une indexation de 2,5 %. L'indexation plafonnée de 2 % est appliquée au montant de 4000 euros. Elle est de 80 euros. Le 0,5 % restant s'applique quant à lui à tout le salaire (4500 euros), soit une indexation de 22,5 euros. L'indexation totale sera donc de 102,50 euros. Le salaire brut passera à 4602,50 euros.

En fonction de la commission paritaire, l'indexation intervient à des moments différents. Ainsi, certains travailleurs (commerce de détail, coiffure) connaissent une indexation chaque année en juin. Ils étaient les premiers concernés par l'indexation plafonnée. D'autres sont indexés en janvier, d'autres encore plusieurs fois par an.

## 3 Comment fonctionne l'indexation plafonnée dans le public ?

L'indice-pivot a été dépassé en juin. La loi prévoit que les traitements du personnel de la fonc-

tion publique (comme les allocations sociales) sont indexés trois mois plus tard, soit en septembre 2026. C'est le cas pour les enseignants comme pour les autres services publics. Mais la technique adoptée dans l'enseignement francophone pour plafonner l'indexation (la modification du barème sur la fiche de paie) n'a pas été adoptée partout.

"Au niveau fédéral, explique ainsi le cabinet de la ministre fédérale de la Fonction publique, Vanessa Matz (Les Engagés), nous avons appliqué l'indexation en centimes de la manière suivante : l'effet de la mesure est identifié séparément afin d'éviter toute confusion sur le barème de référence. Sur les fiches salariales des fonctionnaires fédéraux, une ligne avec la réduction faite sur le salaire brut a été ajoutée. Cette ligne permet d'indiquer de manière transparente l'adaptation technique appliquée dans le calcul du traitement." Le plafonnement est donc identique que pour les profs, mais la façon de le faire figurer sur la fiche de paie est différente.

Pour devancer toute critique sur un éventuel manque de communication à l'égard des travailleurs, comme cela a été fait à l'égard de la ministre de l'Enseignement Glatigny (MR), le cabinet de la ministre Matz précise qu'"une circulaire destinée à toutes les administrations fédérales a été publiée le 26 juillet 2026. Les syndicats ont été informés avant la publication de celle-ci". Il ajoute que des formations ont été données aux services du personnel de chaque administration et qu'une communication a également été adressée aux fonctionnaires dans une newsletter. Les informations sont en outre disponibles sur le site web du SPF Bosa, qui gère les ressources humaines fédérales.

Laurent Gérard



# **Soignies : Août en éclats signe son grand retour en 2027**

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-aout-en-eclats-signe-son-grand-retour-en-2027/29932>